



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

**Séance du 28 avril 2026**

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 2

**Etaient présents :**

M. Bernard CHOCRAUX, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. François DESPREZ, M. Paul BAERT, M. Bruno CHACORNAC, Mme Maria DA SILVA MARTINS (arrivée à 18h45), Mme Céline SINIARSKI, Mme Élodie DELATRE, M. Raphaël CARPENTIER, Mme Lisa CELIER-DESPREZ (arrivée à 18h41), M. Dominique LA GANGA, Mme Julie DELTOUR (arrivée à 18h45), M. Guillaume DEPUYDT (arrivée à 19h18), Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, M. Bernard GUELTON, Mme Sophie BOULNOIS, M. Franck MOERMAN

Date de la convocation
23 avril 2026

Transmission en Préfecture
30 avril 2026

Date de publication
30 avril 2026

**Procurations :**

M. Alexandre BOUVRY à M. Bruno CHACORNAC  
 Mme Christine CARNEAU à Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

**Secrétaire de séance :** Madame Céline SINIARSKI

<b>DÉLIBÉRATION</b> <b>N°28/2026</b>	<b>[FINANCES] Vote des subventions aux associations pour 2026.</b>
---	--

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Raphaël CARPENTIER pour la présentation du tableau ci-après :

Associations	Subvention 2026	
	Subvention	Exceptionnelle
<b>Abeilles en Pévèle</b>	0 €	0 €
<b>ACAM</b>	0 €	310 € (sur justificatif)
<b>Amicale des Anciens Combattants</b>	0 €	0 €

<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers de Templeuve</b>	0 €	0 €
<b>Amicale pour le Don de Sang Bénévole</b>	0 €	0 €
<b>APECC</b>	0 €	0 €
<b>Arts en Ciel</b>	300 €	200 € (sur justificatif)
<b>ASEC</b>	3 500 €	0 €
<b>Basket Loisirs</b>	0 €	0 €
<b>Cap' Country Club</b>	400 €	0 €
<b>Cap' Jeunes</b>	1 500 €	300 € (sur justificatif)
<b>Cat' Nat</b>	300 €	0 €
<b>Club de Coupe et Couture</b>	300 €	0 €
<b>Club de Plongée</b>	0 €	0 €
<b>Club de Scrabble en Pévèle</b>	300 €	0 €
<b>Club des Aînés</b>	0 €	0 €
<b>Comité d'Animation</b>	1 000 €	0 €
<b>ES Cappelle-Pont à Marcq</b>	1 500 €	500 € (pour formation sur justificatif)
<b>Harmonie « Les Amis Réunis »</b>	500 €	0 €
<b>Les Alyzées</b>	0 €	0 €
<b>La Boule Cappelloise</b>	400 €	0 €
<b>Linux Nord Pas-de-Calais</b>	0 €	0 €
<b>Poussez la porte</b>	300 €	200 €
<b>Société Historique du Pays de Pévèle</b>	100 €	0 €
<b>Tennis de Table Cappelle-en-Pévèle</b>	1 500 €	500 € (pour formation sur justificatif)
<b>Vélo Club Templeuve-Cappelle</b>	200 €	0 €
<b>2CV Club du Pays de Pévèle</b>	300 €	0 €
<b>Total</b>	<b>12 400 €</b>	<b>2 010 €</b>

**Le Conseil Municipal, avec 17 voix pour, 0 contre et 2 abstentions :**

- Vote l'octroi des subventions aux associations communales selon le tableau ci-dessus ;
- Les subventions exceptionnelles seront versées sur présentation de la facture acquittée par l'association (facture non antérieure à cette délibération) pour un montant de 100% de la facture TTC sans pouvoir excéder le montant octroyé ci-dessus ; hormis pour les formations où un montant subventionné sera de 50 % de la facture TTC sans pouvoir excéder le montant octroyé ci-dessus.
- La facture devra être présentée en mairie avant le 15 décembre 2026, la mairie n'assure aucun paiement après cette date ;
- Prévoit que les dépenses seront reprises sur l'article 65748, de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus**

**Fait à Cappelle-en-Pévèle**

**Le Maire**

**M. Bernard CHOCRAUX**



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 059-215901299-20260428-30042026\_D28BP-DE